



CHECK-LIST DES PIECES OBLIGATOIRES POUR VALIDATION DE L'INSCRIPTION EN FORMATION

« Dada Cool Formations Équestres », 21 rue du maréchal Moncey 25870 Palise

N° de centre de formation : 2725032525

Formation au Titre Professionnel « Assistant Équitation »

Session du 28/07/2025 au 27/07/2026.



Cocher ici	PIECES OBLIGATOIRES
	DOSSIER DE CANDIDATURE Dada Cool Formations équestres + 35 € pour les frais de gestion administratif du Dossier d'inscription + 60 € pour les tests de sélection (CB, virement ou chèque)
	Photographie d'identité
	CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité
	Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe. ▪ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité
	Attestation de formation à la « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent cité ci-dessous : Le diplôme délivré lors de la Journée Défense et Citoyenneté n'est pas un équivalent au PSC1. ▪ « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ; ▪ « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; ▪ « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; ▪ « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; ▪ « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité. ▪ Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 de l'Arrêté du 8 août 2013), ▪ Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013), ▪ Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE, ▪ Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.
	Galop 5 ou GALOP 6 de cavalier ou de pleine nature ou Degré 1
	Licence fédérale compétition 2025 division « club » minimum
	Curriculum Vitae
	Lettre de motivation
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	
	DOSSIER DE CANDIDATURE FFE_ FORMATION AE
	Une copie de la licence pratiquant 2025 de votre tuteur
	Photocopie du label FFE de la structure d'accueil (ou mail de confirmation de validation de demande de dérogation), numéro FFE et numéro de licence du tuteur année en cours. (A fournir avant l'entrée en formation)
	CERFA signé par le stagiaire et l'entreprise d'accueil
	CONVENTION DE STAGE signée et paraphée par les 2 parties